

22^{ème} GRAND PRIX DE LA GRANGE AUX ORMES

Du 28 au 30 AOUT 2020

REGLEMENT SPORTIF DE L'EPREUVE

Ce règlement est complété le règlement général des Grands Prix.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

FORMULE DE JEU :

- Grand Prix :** Simple – Stroke Play sur 54 trous pour les Messieurs et les Dames
Cut après 36 trous, seront qualifiés 70 Messieurs et 15 Dames (et les ex-aequo)
- Trophée des Clubs :** Les 3 meilleurs index représentant le même club constitueront une équipe.
Seront retenus les 2 meilleurs scores par tour réalisés pendant le Grand Prix.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers ; répondant aux exigences des règles de statut amateur. Le joueur devra être licencié de la Fédération Française de Golf, et s'être acquitté du droit de jeu fédéral de 35€, ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue.

Le joueur devra être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié qui devra être enregistré à la ffgolf avant le début de l'épreuve.

Pour les **joueurs/joueuses étrangers** non licencié en France, le **certificat médical** devra être fourni **lors de l'inscription**.

Les **inscriptions ne sont recevables** que dans la mesure où le **bulletin d'inscription est entièrement complété**, et incluses les droits d'engagement.

La date **limite d'inscription** est fixée au **samedi 15 août 2020 à 18h00**. La liste des inscrits sera publiée le 18 août 2019.

les index de jeu sont fixés à **11.4 pour les Messieurs** et à **14.4 pour les Dames**. La sélection se fera ensuite en fonction des index des plus bas au haut.

FORME DE JEU :

Simple Stroke Play sur 3 tours / 18 trous par jour / Cut après 36 trous

Le Champ de joueurs est limité à **156 dont 36 femmes et 15 wild cards** maximum distribuées par la Ligue Grand Est en accord avec la commission sportive.

Classement en brut sur l'addition des 3 tours. Le nombre de joueurs qualifiés pour jouer le dernier tour sera de 80 plus ex-aequo (le nombre exact sera décidé par le comité de l'épreuve selon le nombre final d'inscrits dans chaque catégorie).

Les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis dans l'ordre des index tout en respectant le nombre de Dames, ceci à la date de clôture des inscriptions.

Note 1 : Si le nombre de places minimum pour les Dames n'est pas atteint, les places restantes seront attribuées pour les Messieurs et inversement.

Note 2 : Les départs du 1^{er} et 2^{ème} tour se feront des Tees 1 et 10. Pour le 3^{ème} et dernier tour, les départs seront effectués dans l'ordre inverse des résultats après les 2 premiers tours, du tee 1.

Les **heures de départs** seront consultables sur le site internet du Golf à partir du jeudi 27 août à 12h.

MARQUES DE DEPARTS :

Dames Repères Bleus

Messieurs Repères Blancs

DEPARTAGE :

En cas d'égalité de score pour la première place à l'issue du dernier tour, tant pour les messieurs que pour les dames, le départage se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Pour les autres places, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou.

DROITS D'ENGAGEMENT :

Les inscriptions se feront obligatoirement par écrit, accompagnées de la photocopie de la licence, et du règlement des droits d'inscriptions à l'ordre du Golf de La Grange aux Ormes avant le 15 août 2020 à 18H00. La liste des joueuses et joueurs retenus sera publiée sur le site du Golf le 18 août 2020.

Droits d'inscriptions :

○ Joueur adulte (né en 1994 et avant)	100 €
○ Joueur entre 19 et 25 ans (1995 – 2001)	50 €
○ Joueur de 18 ans et moins (2002 et après)	40 €
○ Joueur adulte membre du Club	60 €
○ Joueur entre 19 et 25 ans membre du Club	35 €
○ Joueur de 18 ans et moins membre du Club	25 €

Les droits d'engagement comprennent tous les tours de compétition ainsi que la partie de reconnaissance qui pourra se jouer entre le lundi 24 et jeudi 27 août 2020 sur réservation préalable auprès de l'accueil.

Tout joueur déclarant forfait après la clôture des inscriptions du 15 août 2020 reste redevable du droit d'engagement.

CHAMP DE JOUEURS :

Le champ de joueurs est limité à **156 dont 36 femmes et 15 wild cards** maximum qui seront attribuées par la Ligue du grand Est qui les distribue en accord avec la commission sportive.

DEPARTS :

1^{er} tour, départs effectués dans l'ordre croissant des index, du 1 et du 10.

2^{ème} tour, départs effectués dans l'ordre décroissant des index, du 1 et du 10

Cut à l'issue de 2^{ème} tour. Seront qualifiés les 70 meilleurs messieurs et ex-aequo ainsi que les 15 premières dames.

3^{ème} tour, départs effectués dans l'ordre inverse des résultats après les 2 premiers tours, du tee 1.

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier les départs en cas d'intempéries empêchant le bon déroulement de l'épreuve.

Les heures de départs seront consultables sur le site internet du Golf, sur le tableau officiel du tournoi, à partir du jeudi 22 août à 12h, ou par téléphone au 03.87.63.10.62.

DEPARTAGE :

En cas d'égalité de score pour la première place à l'issue du dernier tour, tant pour les messieurs que pour les dames, le départage se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Pour les autres places, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou.

REMISE DES PRIX:

La remise des prix aura lieu au Club House à l'issue du 3^{ème} Tour dès connaissance et enregistrement des résultats.

WILD CARD POUR L'OPEN DE LA MIRABELLE D'OR 2020 :

Le domaine de la Grange aux Ormes remettra au vainqueur du Grand Prix Messieurs une wild card pour l'Open de la Mirabelle d'Or 2020 ainsi qu'au 2^e et 3^e.

COMITE DE L'EPREUVE :

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve ou de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur ou supérieur ou sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu.

Hubert GANGLOFF, Président de l'Association sportive.

Yohann TATARD, Responsable Golf du Domaine de la Grange aux Ormes.

Raymond SOUCHAL, arbitre désigné par la Ligue.

